

Le développement économique et les finances publiques de la Turquie^[*]

Prof. M. Orhan Dikmen

Dr. K. Bulutoğlu

1. Remarques préliminaires :

Une étude sur la structure et l'évolution des dépenses et des recettes financières de la Turquie, en fonction de sa croissance économique, serait particulièrement intéressante, si elle pouvait porter sur l'ensemble de la période républicaine. Les réformes radicales, mises en train à partir de la fondation de la République, en 1923, confèrent à cette période, un très grand dynamisme. L'étude des influences mutuelles de l'évolution des conditions socio-juridiques et financières et du développement économique qui la caractérisent serait probablement très instructive. Cette entreprise, ambitieuse peut-être, mais très intéressante du point de vue de l'enseignement qu'on pourrait en tirer sur le développement économique et financier d'un pays à la fois sous-développé et révolutionnaire, ne nous paraît pourtant pas possible, à cause du manque de données statistiques suffisamment précises. En particulier, on ne dispose pas de données sur le revenu national qui couvriraient toute la période républicaine.

Les statistiques turques sur le revenu national n'ont pas encore atteint, en effet, le degré de précision désirable pour pouvoir servir d'outil à une analyse sûre. Elles sont cependant susceptibles de donner une idée assez nette sur les tendances de l'évolution structurelle de l'économie turque.

Les premiers travaux concernant le calcul du revenu national qui aient été effectués en Turquie remontent à 1935. Des estima-

[*] Ce rapport a été publié dans les travaux de *l'Institut International de Finances Publiques*; mais à cause de manque de place, il a été nécessaire de le résumer de deux tiers. Nous reproduisons ici le texte intégral. Nous n'avons porté aucune modification au texte original, sauf la mise à jour de certains tableaux.

tions sommaires furent alors effectuées par la section de Conjoncture du Ministère de l'Economie Nationale. Plus tard un autre groupe d'études, constitué à l'intérieur de l'Office Central de Statistique, a entrepris un calcul du revenu national pour certaines années de la période de guerre. Il faut citer aussi une étude, d'origine privée cette fois, qui porte sur certaines années d'entre les deux guerres. Mais ces trois séries d'estimations sont loin de constituer un ensemble cohérent et, bien qu'établies à l'aide de méthodes similaires, ne concordent pas entre elles.

A partir de 1950, les méthodes de calcul du revenu national furent améliorées. C'est ainsi que l'Office Central de Statistique a publié les données du revenu national turc, pour l'année 1938 et pour les années 1948 - 1956. Cette série étant la meilleure dont nous disposons actuellement, c'est à elle que nous nous référons dans les développements ultérieurs. Aussi nous sommes-nous contraints à consacrer nos recherches à la seule période d'après-guerre, soit la décennie de 1948 - 1957.

Les autres données statistiques qui figurent dans ce rapport sont empruntées à deux sources officielles, à savoir, le Bulletin Mensuel de Statistique et le projet de loi du Budget 1958, Toutefois, certains des tableaux présentés dans le rapport ont été préparés par les rapporteurs, en se basant sur des chiffres empruntés aux mêmes sources.

Certaines caractéristiques de cette période sont communes à d'autres pays; certaines autres ne le sont pas. Dans cette période se trouvent incluses les dernières années de la reconstruction européenne et les années d'aide massive de caractère international aux pays européens dévastés par la guerre ainsi qu'à certains pays sous-développés. La Turquie est l'une des bénéficiaires de cette dernière sorte d'aide. Une autre caractéristique de cette période, particulière cette fois à la Turquie, est un revirement dans la politique économique. Alors que la période de 1933 - 1945 fût marquée par l'étatisme, à partir de 1950 la Turquie a essayé de pratiquer une politique économique plus ou moins libérale et a encouragé l'initiative privée. Les difficultés d'ordre financier qu'a soulevé l'effort de développement, l'ont ensuite obligée à abandonner la libération des échanges (septembre 1952) et à appliquer un contrôle strict des changes. Mais l'accent mis sur l'initiative privée est resté intact.

2. Caractères dominants de l'économie turque :

La Turquie est un pays sous-développé en voie de développement. Cependant une forte poussée démographique y empêche une amélioration rapide des niveaux de vie. Les investissements sanitaires et sociaux, la propagation des progrès médicaux, ont contribué à accélérer l'augmentation de la population comme dans tant d'autres pays sous-développés. Malgré ce caractère démographique exubérant, les autorités turques n'ont jamais envisagé de prendre de mesures malthusiennes afin d'accélérer l'amélioration des niveaux de vie.

TABLEAU 1.

Les taux d'augmentation de la population turque

1927 — 1935	%2,1	1945 — 1950	%2,2
1935 — 1940	%1,65	1950 — 1955	%2,9
1940 — 1945	%1,05		

Malgré le rythme rapide de la croissance de la population, le produit national par tête d'habitant augmente assez régulièrement, si l'on écarte certaines baisses dues à de mauvaises récoltes (1949 - 1954).

TABLEAU 2.

*Augmentation de la population et du produit national par tête d'habitant
(en livres turques aux prix de 1948)*

Années	1938	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
	<i>Ltq.</i>									
Population	17016	20049	20487	20947	21545	22160	22761	23341	24121	24791
P.N.B. par tête	492	502	538	496	556	588	635	561	602	615
Indice du P.N.B. par tête	98	100	87	99	111	117	127	112	120	123

TABLEAU 3.

Le revenu national brut par secteurs (aux prix de 1948)

Secteurs	1938	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955(**)	1956(**)	1957(**)	1958(*)
1 — Agriculture, forêts et pêche	4.085,3	4.691,8	3.671,4	4.551,2	5.493,5	5.846,3	6.403,4	5.141,0	5.607,5	6.094,7	6.446,3	7.296,1
2 — Industrie	634,9	926,3	973,1	1.014,1	1.098,9	1.098,9	1.311,1	1.373,4	1.428,3	1.521,4	1.631,9	1.709,3
a) Mines	54,2	78,2	96,3	96,3	119,8	142,2	156,6	142,5	149,8	177,6	193,4	169,5
b) Manufactures	623,1	828,1	859,7	894,2	952,7	1.017,6	1.117,9	1.187,4	1.227,2	1.284,7	1.371,0	1.462,6
c) Electricité, gaz et eau	7,6	20,0	21,9	23,6	26,4	30,7	36,6	43,5	51,3	51,1	67,5	76,9
3 — Bâtiment	366,5	280,3	321,3	454,7	473,0	570,4	791,0	655,1	698,0	698,0	863,8	947,5
4 — Commerce	614,0	980,6	796,4	952,0	1.127,7	1.203,6	1.319,8	1.116,2	1.205,5	1.304,5	1.350,6	1.541,3
5 — Transports	285,6	406,3	492,8	488,3	532,9	652,3	696,5	836,4	923,6	958,5	1.025,0	1.068,1
6 — Institutions financières... ..	100,5	129,4	144,1	151,7	169,7	195,3	229,1	269,8	301,2	320,1	340,3	383,1
7 — Professions libérales et autres services	267,2	325,3	387,8	371,2	423,1	468,9	483,0	525,0	628,4	646,3	692,8	690,0
8 — Revenus immobiliers	165,9	237,5	246,1	241,3	257,5	278,4	229,5	322,8	357,1	411,8	487,7	539,4
9 — Services d'Etat	584,7	877,6	857,4	894,4	943,1	1.011,1	1.159,8	1.247,0	1.224,3	1.243,5	1.379,2	1.355,3
10 — Revenus intérieurs	7.365,2	8.834,7	7.845,8	9.118,9	10.519,4	11.418,8	12.693,2	11.486,7	12.351,9	13.198,8	14.020,2	15.530,3
11 — Revenus de l'étranger... ..	— 18,7	— 20,0	— 17,8	— 20,5	— 23,6	— 25,8	— 28,7	— 26,0	— 28,0	— 29,9	— 31,7	— 35,1
12 — Produit net national (aux prix des facteurs)	7.346,5	8.814,7	7.828,0	9.098,3	10.495,6	11.393,0	12.664,5	11.460,7	12.833,9	13.166,9	13.988,5	15.495,2
13 — Impôts indirects	759,6	913,8	810,3	942,8	1.091,6	1.184,6	1.317,3	1.186,5	1.279,0	1.365,6	1.450,6	1.606,9
14 — Produit national net (aux prix du marché)	8.106,1	9.728,5	8.638,3	10.041,1	11.587,2	12.577,6	13.981,8	12.649,2	13.612,9	14.534,5	15.439,1	17.102,1
15 — Amortissement	259,9	336,5	337,3	358,9	401,1	445,3	484,9	496,2	537,8	578,3	628,2	680,5
16 — Produit national brut (aux prix du marché)	8.366,0	10.065,0	8.975,6	10.400,0	11.988,3	13.022,4	14.466,7	13.145,4	14.150,7	15.112,8	16.067,3	17.782,6
17 — Produit national brut	7.608,4	9.153,2	8.165,3	9.457,2	10.896,7	11.838,8	13.149,4	11.956,9	12.871,7	13.747,2	14.616,7	16.175,7

(*) Premières estimations provisoires. (**) Dernières estimations provisoires.

TABLEAU 4.

Part en pourcentage des secteurs dans le revenu national

Secteurs	1938	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Agriculture	55,6	53,2	49,9	50,0	52,3	51,3	50,6	44,9	46,0	46,3
Industrie	9,3	10,5	12,5	11,1	10,5	10,5	10,3	12,0	11,9	12,3
Construction	5,0	3,2	4,1	5,0	4,5	5,0	6,2	5,7	5,4	4,2
Commerce	11,1	10,9	10,2	10,5	10,7	10,6	10,4	9,7	9,9	10,0
	4,0	4,6	6,3	5,4	5,1	5,7	5,5	7,3	7,1	7,1
Services d'Etat	8,0	9,9	11,0	9,8	9,0	8,9	9,2	10,9	9,7	9,3
Autres Secteurs (*)	7,0	7,7	9,0	8,2	7,9	8,0	7,8	9,5	10,0	10,3
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(*) Institutions financières, professions libérales et autres services, revenus immobiliers.

Malgré les efforts d'industrialisation qui furent déployés par les gouvernements successifs de la République, la Turquie reste encore un pays essentiellement agricole. Pourtant la part de l'agriculture dans la composition du revenu national est en diminution assez régulière. Les tableaux 3 et 4 nous donnent une idée de cette évolution depuis 1938.

Sur ces tableaux, on peut constater que le mouvement général de baisse de la part du secteur agricole dans la composition du revenu national, est précipité dans les années de mauvaises récoltes (1949 et 1954). Cette part augmente considérablement dans les années de bonnes récoltes (1953). L'augmentation absolue des revenus réalisés dans le secteur agricole suit un mouvement irrégulier, et dépend surtout des conditions atmosphériques.

Par contre l'industrie a enregistré des progrès réguliers et assez marquants. La production industrielle qui était d'environ 926,3 millions de livres turques en 1948 a atteint en 1956 le chiffre de 1.637 millions de livres turques aux prix de 1948, ce qui correspond à une augmentation réelle de 139% par rapport à l'année 1938 et de 76,7% par rapport à 1948. Cette augmentation s'est traduite, dans la composition des secteurs d'activité en pourcentage du produit national, en une hausse de la part du secteur industriel, allant de 9,3% en 1938 à 10,5% en 1948 et à 12,3% en 1956. On remarquera

sur le même tableau que l'industrie du bâtiment, après avoir progressé dans la composition du revenu national, a perdu son mouvement ascendant à cause de la pénurie des principaux matériaux de construction qui doivent être importés.

On peut suivre dans le tableau 3 l'évolution par secteur de l'économie turque et en particulier de l'industrie depuis 1948, avec une référence à l'année 1938. Le développement de l'industrie s'est accéléré à partir de 1948.

Le tableau 5 relatif aux indices de la production industrielle (bâtiment exclu) donne une idée assez claire de ce développement.

TABLEAU 5.

1938	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
73,9	100	105,5	109,5	118,6	123,5	141,5	148,3	162,2	176,7

Les progrès de l'industrie et la mécanisation agricole ont accéléré l'exode rural. Le pourcentage de la population active dans l'agriculture est passé de 48,1% en 1950 à 76,8% en 1955.

A la différence de la période d'avant 1950, c'est surtout l'industrie privée qui est à l'origine de cette croissance. Dans les années 1933 - 1939, c'est dans le secteur d'état que l'industrie, plus particulièrement l'industrie lourde, s'est développée. Le gouvernement a préparé et mis en application en 1933 un plan quinquennal qui essayait de coordonner les investissements dans les entreprises d'Etat. A partir de 1943, sous la pression des industriels et commerçants qui avait prospéré pendant la guerre, «l'Etatisme», ainsi qu'on l'appelait commença à s'essouffler et céda de plus en plus la place à l'initiative privée. D'ailleurs l'Etatisme turc, dans sa conception primitive n'était pas contre l'initiative privée. Il essayait d'établir le «*social overhead capital*» et se proposait de mener à bien le programme d'industrialisation en complétant les industries privées ou en leur ouvrant de nouveaux horizons. En 1950, le changement de pouvoir acheva de favoriser cette nouvelle tendance et ouvrit la voie à une politique économique très favorable à l'initiative privée, ce qu'on peut observer dans le tableau suivant (Voir Tableau 6, page 7).

TABLEAU 6.

Evolution des établissements industriels (Ayant une puissance installée de plus de 10 C. V. et employant plus de 10 ouvriers).

SECTEUR PRIVE :

Années	Nombre d'établissements	Nombre d'ouvriers	Production	
			(valeur ajoutée par l'industrie 1.000 L.T.)	Investissement en capital fixe (1.000 L.T.)
1950	1.802	70.163	261.756	34.834
1951	2.636	90.724	353.051	34.038
1952	2.910	99.588	429.337	66.061
1953	3.355	120.960	604.460	126.051
1954	3.704	130.960	746.969	111.873
1955	4.106	139.729	931.385	151.129
1956	4.443	136.058	1.150.556	200.759

SECTEUR D'ETAT :

1950	103	76.033	428.024	42.653
1951	111	83.858	513.043	68.436
1952	115	82.115	681.826	58.378
1953	149	86.331	762.069	105.651
1954	146	86.161	762.626	179.112
1955	155	94.573	936.724	222.153
1956	160	104.974	991.599	321.235

Les recensements effectués, en prenant en considération les établissements industriels d'une certaine importance (ceux qui emploient plus de 10 ouvriers et qui ont une puissance installée au-dessus de 10 C. V.), révèlent que le secteur industriel privé se développe plus rapidement que le secteur d'Etat. En 1950, le nombre d'ouvriers occupés dans ces établissements était plus grand dans le secteur public que dans le secteur privé. En 1956, le secteur privé a presque doublé son effectif par rapport à 1950 et a dépassé de 30% celui du secteur public. On constatera la même évolution si l'on compare la production (en valeur ajoutée) des deux secteurs. Le secteur privé a plus que quadruplé la valeur de sa production (augmentation de 340% environ), alors que le secteur public ne l'a augmentée que de 130%.

Ce renversement de tendance est, en partie, le résultat de la politique économique du gouvernement démocrate qui a fortement appuyé l'initiative privée. Le gouvernement n'a pourtant pas re-

noncé aux initiatives économiques de l'Etat. Il n'a pas rendu au secteur privé certains établissements d'Etat, contrairement à ce qu'il avait promis de faire. Bien au contraire, il a créé de nouvelles industries d'Etat ou encore participé, par l'intermédiaire de ses organismes de financement, à des entreprises privées.

3. La part des investissements dans le produit national :

Depuis 1948, un autre trait marquant de l'économie turque est l'augmentation assez régulière des investissements dans le produit national brut. Mais l'effort poursuivi en faveur des investissements et la politique (échouée) de libération des échanges ont considérablement augmenté le déficit de la balance des paiements, à partir de 1952.

TABLEAU 7.

Emploi des ressources nationales en millions de livres turques aux prix courants

	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Consommation privée et publique	9.442	8.481	9.482	11.260	13.049	15.170	15.132	18.465	21.945
Formation brute de capital à l'intérieur	843	929	976	1.252	1.801	2.098	2.480	3.006	3.400
Dépense nationale	10.285	9.410	10.458	12.512	14.850	17.268	17.612	21.471	25.345
Exportations nettes	- 218	- 129	- 74	- 241	- 530	- 443	- 498	- 606	- 367
P.N.B. aux prix de marché	10.067	9.281	10.384	12.271	14.320	16.821	17.114	20.865	24.978
Formation brute de capital à l'intérieur en % du p.n.b.	8,4	10	9,5	10,1	12,3	12,4	14,2	14,1	13,5

On voit, sur ce tableau, l'évolution respective de la consommation globale, de la formation brute de capital et du déficit de la balance des paiements.

Le pourcentage des investissements, par rapport au produit national brut, après avoir progressé jusqu'en 1954, a commencé à fléchir. La principale cause de ce plafonnement est le déficit extérieur qui empêche l'économie turque d'importer des biens d'équipement en quantités plus importantes.

Un autre calcul (voir le tableau 8), donne des chiffres différents sur les investissements. Ces chiffres, rapportés au produit national aux prix des facteurs, atteignent un pourcentage considérable (19% pour 1955). Mais il s'agit là d'un calcul privé et les investissements sont rapportés au p.n.b. aux prix des facteurs, ce qui est susceptible d'expliquer en partie cette différence.

TABLEAU 8.

Produit national et formation de capital aux prix de 1948

	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Produit national aux prix des facteurs	9.152	8.165	9.457	10.896	11.838	13.149	11.956	13.052
Investissements bruts	950	1.060	1.100	1.390	1.850	2.060	2.160	2.510
Investissements bruts en % du produit national	10,2	13	11,6	12,8	15,7	15,6	18,1	19

Le tableau 9 montre la répartition par secteurs des investissements bruts. Le pourcentage de la formation brute de capital dans l'agriculture est passé de 13,2% en 1950 à 16% en 1953. On ne possède malheureusement pas de statistiques plus détaillées sur la répartition par secteur des investissements.

TABLEAU 9.

*Investissements bruts et leur répartition par secteur
(en millions de Ltqs et en %)*

Secteurs	1950	%	1952	%	1953	%
Agriculture	145	13,2	300	16,2	330	16
Industrie et énergie	300	27	430	23,1	585	28,2
Autres	655	59,8	1.120	60,7	1.145	55,8
	1.100	100,0	1.850	100,0	2.060	100,0

SOURCE., Turkish Investment and Economic Development, Mimeographed study by Chenery, Erandow and Colin December 1953. FOA Mission, Ankara.

Au terme de cette brève présentation de l'évolution de l'économie turque depuis 1948, il ne nous paraît pas possible d'affirmer qu'un changement profond, de caractère structurel, ait été réalisé. Les caractères dominants de l'économie turque restent encore les mêmes, si l'on se réfère à des changements structurels de longue durée. Mais, il est certain que, dans cette période, le rythme du changement structurel s'est accéléré.

Le processus de développement suit son cours, en créant des problèmes d'ordre économique et politique. Nous voulons analyser, dans les développements ultérieurs, l'influence de cette évolution sur les recettes fiscales, ainsi que sur la politique des dépenses du gouvernement.

II — L'EVOLUTION DES RECETTES PUBLIQUES EN FONCTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Quelles sont les modifications survenues dans les recettes fiscales, depuis 1948 en fonction de l'évolution économique ?

I. Evolution du système fiscal turc :

Nous ne rechercherons une réponse à cette question que pour les seules recettes du gouvernement central. Les finances locales en Turquie ne représentent que 15% environ du budget de l'Etat. (14,3% en 1948, 16,6% en 1950). Encore faut-il décompter des ressources des localités les subventions de l'autorité centrale. Par conséquent, nous croyons pouvoir laisser de côté les finances locales, sans que nos analyses en deviennent incomplètes.

TABLEAU 10.

Importance relative des impôts directs, des impôts indirects et des autres revenus dans les recettes publiques

Années	Impôts directs	Impôts indirects	Autres revenus	
	%	%	%	
1950	34,45	53,96	11,59	100
1953	28,12	60,06	11,82	100
1956	33,52	52,27	12,21	100

On voit que les impôts constituent la plus grande partie des recettes d'Etat (plus de 88%). Après une revue brève de la fiscalité turque, nous aborderons le problème du rendement des impôts, en fonction de l'évolution économique.

Dans l'histoire de la fiscalité républicaine, on peut nettement distinguer deux périodes. La première commence avec la fondation de la république et continue jusqu'en 1950; la seconde s'ouvre en 1950 et se poursuit actuellement.

Immédiatement après la fondation de la république (1924), une série de réformes fiscales a permis la refonte complète de la fiscalité ottomane. L'assemblée nationale vota successivement l'impôt sur le cheptel (1924), l'impôt sur les bénéfices, traitements et salaires (1926), l'impôt sur le chiffre d'affaires (1926), l'impôt sur les successions (1926), l'impôt sur les transactions (1927), le nouveau tarif douanier (1929), et enfin l'impôt sur la propriété foncière (1931).

Pendant la deuxième guerre mondiale le gouvernement turc a procédé plusieurs fois à des majorations dans les tarifs fiscaux. De plus, il a fait voter un impôt exceptionnel sur la fortune ainsi qu'un droit à l'exportation et un impôt sur les produits agricoles; ceci, à la fois pour assurer le financement des dépenses publiques exceptionnellement augmentées à cause du conflit mondial et pour juguler l'inflation qui avait pris alors une allure menaçante.

Dans la période qui a suivi la guerre, plus précisément à partir de 1947, des travaux ont été entrepris pour réformer d'une façon radicale le système fiscal turc. Aboutissement de ces travaux, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés furent votés en 1949 ouvrant ainsi la phase actuelle de la fiscalité républicaine.

2. L'impôt sur le revenu :

L'expérience turque de l'impôt sur le revenu, présente un intérêt particulier, parce qu'elle est entreprise dans une économie sous-développée. Les pronostics pessimistes sur l'opportunité d'un tel impôt dans un pays où ni le niveau économique, ni le civisme fiscal et, enfin, ni l'état de l'administration ne permettaient d'attendre beaucoup d'un impôt sur le revenu perçu à partir de la décla-

ration des contribuables, ne furent pas confirmés par les faits. En effet, après six années d'application, l'impôt turc sur le revenu s'est révélé satisfaisant du point de vue du rendement. Cependant son défaut majeur est de n'être pas suffisamment développé en extension et en intensité. Les exemptions qui furent votées par souci de justice fiscale, constituent, en grande partie, de véritables privilèges au dépens de ladite justice. Nous reviendrons plus loin sur la nature et les inconvénients de ces exemptions.

Le tableau ci-dessous nous donne une idée de l'évolution des rendements de l'impôt sur le revenu.

TABLEAU 11.

Evolution des recettes de l'impôt sur le revenu

(En milliers de livres turques courantes)

<i>Années</i>	<i>Recettes de l'impôt sur le revenu</i>	<i>Dont sur déclaration du contribuable</i>
1950	4.808	
1951	209.204	50.833
1952	299.810	104.342
1953	394.642	140.862
1954	532.077	204.784
1955	656.305	260.834
1956	840.684	326.245
1957	972.336	365.242
1958	1.179.000	—

On peut constater sur ce tableau l'augmentation rapide du produit de l'impôt sur le revenu. Mais une très grande partie de ces recettes est perçue par voie de stoppage, c'est-à-dire selon une méthode de recouvrement rigide, appliquée principalement aux revenus du travail. Les recettes de l'impôt sur le revenu ont représenté en 1955, 26,4% et en 1957, 27% du total des recettes fiscales.

TABLEAU 12.

Impôt sur le revenu

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959 [*]
Nombre de contribuables soumis à la déclaration	45.774	54.444	62.737	75.024	86.709	101.244	148.842	160.271	194.568
Revenus imposables soumis à la déclaration...	280.263	533.491	701.635	958.683	1.209.346	1.490.609	1.782.506	2.070.096	2.106.470
Impôts dus par voie de déclaration	50.333	10.342	140.862	204.784	260.834	326.245	359.812	486.137	532.491
Impôts dus en % des revenus imposables	%18,1	%19,5	%19,7	%21,4	%21,6	%21,9	%20,2	%23,4	%25,2

TABLEAU 13.

Evolution en indices des recettes de l'impôt sur le revenu

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
1 — Nombre des contribuables soumis à la déclaration	100	119	137	164	189	222	322	350
2 — Revenus imposables (aux prix de 1951)	100	190	250	340	431	532	635	737
3 — Impôts dus (aux prix de 1951)	100	204	277	404	514	646	705	957

Le nombre des contribuables soumis à la déclaration, a plus que triplé depuis 1951, qui est la deuxième année d'application de l'impôt sur le revenu. Cela est dû en partie à l'inflation qui a fait franchir à beaucoup de contribuables le seuil de l'exonération reconnue aux petits commerçants et artisans. D'autre part, une loi de 1957 a encore baissé le plafond du chiffre d'affaires annuel pour être exonéré de l'impôt sur le revenu.

Les multiples tentatives effectuées, afin d'étendre l'impôt sur le revenu au secteur agricole, ont échoué à cause de la puissance électorale du paysannat. Nous voulons revenir sur ce problème épineux qui constitue la plus grande tare du système fiscal turc.

Le rapport des impôts dûs aux revenus imposables, est passé de 18% à 22%, ce qui peut s'expliquer par la part de plus en plus grande des tranches passibles de taux élevés dans la composition des revenus imposables. La majoration des taux votée en 1957 fortifiera encore cette tendance à partir de 1958, année de mise en vigueur du nouveau tarif fiscal. D'après ce tarif, le taux applicable à la dernière tranche a été porté de 45 à 60%. A partir de cette tranche l'impôt devient proportionnel; tous les revenus au-dessus de 300.000 L.T. sont imposés au taux unique de 50%, au lieu des 35% de l'ancien tarif.

Cette majoration, survenue après sept ans d'application de l'impôt sur le revenu, n'a pas soulevé une grande résistance. Parce que d'abord, le tarif primitif était fixé à des taux particulièrement bas, par souci de diminuer les réactions probables contre la mise en vigueur de l'impôt sur le revenu. Ensuite l'euphorie dans laquelle se trouve actuellement le commerce et l'industrie a préparé psychologiquement le contribuable à une aggravation du tarif fiscal.

TABLEAU 14.

La progressivité de l'impôt sur le revenu

<i>Les tranches</i>	<i>Nouveau tarif</i> [*]	<i>Ancien tarif</i> [**]
2.500	15 %	15 %
5.000	20 %	20 %
10.000	25 %	25 %
20.000	30 %	30 %
20.000	35 %	35 %
20.000	40 %	40 %
22.500	45 %	45 %
25.000	50 %	—
50.000	55 %	—
125.000	60 %	—

[*] On applique le taux unique de 50% aux revenus supérieurs à 300.000 livres turques.

[**] Le taux unique de 35% était applicable revenus supérieurs à 100.000 livres turques.

La progressivité de l'impôt turc sur le revenu est d'abord rapide et ensuite lente. Elle se transforme finalement en une proportionnalité pure et simple.

Cette progressivité qui fait peser une pression fiscale très lourde sur les petites tranches de revenus, peut être considérée comme un des plus grands défauts de l'impôt turc sur le revenu (voir le tableau 15). Mais la composition de la pyramide de revenus ne permet pas, sans affecter les recettes totales, d'accepter une marge plus grande d'exonération pour la minimum d'existence, et d'appliquer une progressivité plus favorable aux petits revenus. Le dernier relèvement du niveau de l'abattement de base n'a que partiellement compensé les effets de l'inflation.

L'impôt turc sur le revenu puise donc la plus grande partie de son rendement des revenus relativement modestes et moyens (traitements et salaires) et souvent par voie de stoppage. Mais avec les progrès de l'industrie et la réalisation de bénéfices plus importants dans le commerce, il devient de plus en plus possible de miser sur la capacité contributive des hauts revenus. Sans doute, pourrait-on affirmer que l'expérience turque de l'impôt sur le revenu serait cou-

ronnée de succès, si les gros revenus, réalisés dans le secteur agricole, étaient taxés au même titre.

3. L'impôt sur les sociétés :

La deuxième grande réforme fiscale, votée également en 1949 et mise en vigueur à partir de 1950, se rapporte à l'instauration de l'impôt sur les sociétés.

TABLEAU 15.

Les taux d'imposition des différents revenus dans certains pays

(Revenus annuels en L.T.)

<i>Célibataires</i>	6.000	12.000	24.000	60.000
Belgique	3,7	8,4	14,6	23,7
France	4,4	7,1	18,3	33,6
Etats-Unis	5,0	11,7	15,4	20,1
Royaume-Uni	8,9	18,4	26,3	38,4
Turquie	16,1	19,7	23,6	29,4
<i>Mariés avec deux enfants :</i>				
Belgique	—	6,7	11,7	21,9
France	—	1,4	7,5	17,0
Etats-Unis	—	—	5,0	13,0
Royaume-Uni	—	5,9	19,0	35,5
Turquie	14,3	18,6	22,9	29,0
<i>Mariés avec cinq enfants :</i>				
Belgique	—	—	3,9	17,3
France	—	—	3,9	17,3
Etats-Unis	—	—	—	9,0
Royaume-Uni	—	—	12,0	32,7
Turquie	13,1	17,8	22,5	28,8

NOTE: Taux d'imposition pour les revenus du travail (1 dollar USA=5,60 L.T.)

Les tableaux 16 et 17 montrent l'évolution en chiffres absolus et en indices, du nombre des sociétés contribuables, des bénéficiaires imposables et des impôts dûs.

TABLEAU 16.

L'impôt sur les sociétés

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Nombre de contribuables	1.014	1.104	1.171	1.444	1.472	1.828	1.962	2.180	4.073
Revenus imposables (1.000 L.T.)	147.141	300.226	346.051	418.524	714.639	448.524	743.513	839.682	1.336.656
Impôts dus (1.000 L.T.)	24.362	56.574	54.063	69.369	69.836	131.451	124.987	129.574	214.244

NOTE: Les chiffres de 1959 sont provisoires et indiquent la totalité des contribuables qui ont réalisé des bénéfices ou des pertes.

TABLEAU 17.

Evolution en indices des recettes de l'impôt sur les sociétés

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Nombre des contribuables	100	108	115	142	145	179	193	215
Revenus imposables	100	204	235	278	304	486	505	570
Impôts dus	100	229	218	280	282	539	510	533

Le nombre des sociétés soumises à l'impôt a presque triplé depuis 1951. Cette augmentation confère à cet impôt une importance particulière dans les recettes d'Etat. Le taux d'imposition (10%), comparé à la fiscalité des pays occidentaux, paraît très bas. Mais dans sa conception actuelle, la loi n'évite pas certaines doubles impositions. Signalons d'autre part que les profits des sociétés, qu'ils soient distribués ou mis en réserve, subissent un stoppage de 15% à titre de l'impôt sur le revenu. Malgré tout, on peut avancer que pour des tranches élevées de revenus, il est plus intéressant de procéder à la formation de capital dans le cadre d'une société qu'à titre personnel. Cet avantage fiscal semble avoir été une incitation pour donner aux firmes individuelles la forme juridique de sociétés de capitaux. D'autre part, l'industrialisation et l'encouragement de l'initiative privée ont contribué à la prolifération des sociétés commerciales. Les pressions inflationnistes ont exercé, pour leur part une influence prépondérante dans l'augmentation des banques depuis 1950. Ainsi la structure mouvante de l'économie turque permet d'espérer un rendement toujours croissant de l'impôt sur les sociétés.

Il est souhaitable aussi de relever le taux d'imposition, et de prendre les mesures fiscales nécessaires pour encourager l'autofinancement, ou, en d'autres termes, la formation de capital à l'intérieur des sociétés.

4. La structure actuelle du système fiscal turc :

Depuis la mise en application des réformes des impôts sur le revenu et sur les sociétés, la part en pourcentage des impôts directs dans les revenus d'état, qui, au début, a fléchi considérablement, a, ensuite, atteint et même dépassé le pourcentage de 1950. (voir tableau 18).

TABLEAU 18.

Part en pourcentage des impôts directs et indirects

<i>Années</i>	<i>Impôts directs</i>	<i>Impôts indirects</i>
1938	% 33,7	% 66,3
1948	38,7	61,3
1949	36,4	63,6
1950	39,0	61,0
1951	27,98	77,02
1952	28,45	71,55
1953	31,89	68,11
1954	35,43	64,57
1955	36,30	63,70
1956	40,46	59,54
1957	38,98	61,02
1958	38,74	61,26
1959 [*]	32,65	67,35
1960 [*]	35,07	64,93

[*] D'après les prévisions budgétaires.

Ce progrès des impôts directs peut être attribué d'une part à l'amélioration des méthodes de recouvrement des impôts directs et d'autre part au développement des revenus soumis à ces impôts.

Cette diminution des impôts indirects dans la composition des recettes fiscales, peut être considérée comme une tendance à une répartition plus juste de la charge fiscale, étant donné que les impôts indirects, qui ont représenté, certaines années, plus de deux tiers des recettes fiscales, reposent principalement sur des biens de consommation courante. Dans le cadre d'une économie sous-développée, il est nécessaire de taxer cette catégorie de biens pour que les impôts indirects aient un rendement suffisant.

L'effet régressif de ces impôts s'accroît dès lors. Si on les faisait glisser vers des biens de confort et de luxe, leur rendement diminuerait très vite, parce que dans les économies sous-développées, ces biens, mise à part la très grande élasticité de leur demande, ne donnent pas lieu à des transactions relativement importantes. L'incompatibilité entre le principe de justice et celui de rendement en matière d'impôt indirect est bien connue. Elle est beaucoup plus patente et presque indissoluble dans l'économie sous-développée.

L'impôt sur les transactions internes et à l'importation, qui était le principal impôt indirect jusqu'à son remplacement en 1957 par l'impôt à la production, avait l'inconvénient de taxer aussi certains biens de consommation de première nécessité. Cet impôt fut remplacé en 1957 par l'impôt sur la production qui fait partie d'un ensemble d'impôts indirects (taxes et droits d'enregistrement), regroupés sous le nom *d'impôt sur la dépense*.

L'impôt turc sur la production est prélevé sur certaines matières premières. Dans le choix de ces dernières, les principes de rendement et de facilité de perception ont prévalu sur tout autre principe. Le législateur n'a cherché qu'à réduire le nombre des contribuables, sans que le rendement de l'impôt en soit affecté. Ainsi une imposition empirique et sélective à la base fut adoptée. Cet impôt causera sûrement des distortions importantes dans l'économie, d'autant plus que, d'une part, les taux d'imposition sont très élevés (de 10 à 40 et même à 75%) et que, d'autre part, certaines matières premières en sont exonérées.

TABLEAU 19.

Importance relative des différents impôts en 1955

<i>Impôts</i>	<i>Rendements 1.000.000 L.T.</i>	<i>Rendements en % du total</i>
Impôt sur le revenu	656	26,4 %
Impôt sur les sociétés	79	3,2 %
Impôt sur le cheptel	28	1,1 %
Autres impôts directs	54	2,2 %
Impôt sur les transactions à l'importation	194	7,8 %
Impôt sur les transactions à l'intérieur	247	10,0 %
Droits de douane	247	10,0 %
Impôt sur la consommation	193	7,8 %
Monopôles d'Etat	227	9,1 %
Autres impôts indirects	555	22,4 %
	2.480	100,0

Le tableau ci-dessus indique les rendements en L.T. et en % des différents impôts dans les recettes fiscales totales en 1955. Les impôts indirects occupent la plus grande place, à savoir 67,1% plus des deux tiers des recettes fiscales, monopoles d'Etat inclus.

Le tableau 20 ci-après indique la part des différents impôts dans le produit national en 1955.

TABLEAU 20.

Part de différents impôts dans le produit national brut en 1955

Impôt sur le revenu	3,5 %
Impôt sur les sociétés	0,5 %
Autres impôts directs	0,6 %
Impôts indirects	7,6 %
Monopoles d'Etat	1,2 %
<i>Total</i>	<i>13,4 %</i>

5. L'évolution de la capacité contributive :

Le bas niveau des revenus ne laisse pas, en Turquie, une marge suffisamment large pour augmenter facilement la charge fiscale globale. En d'autres termes, la capacité contributive de l'économie turque est très restreinte. La pression fiscale moyenne ne dépasse guère 14% du produit national brut (exceptée l'année 1949).

Déjà, pour obtenir ce rendement moyen sur la totalité du produit national, le système fiscal turc exerce une haute pression sur les tranches de revenus relativement modestes et taxe assez lourdement les biens de consommation courante.

Il est bien évident que, si l'augmentation du revenu national grossit surtout les revenus soumis à l'impôt progressif, il en résultera, à pression fiscale constante, une augmentation plus forte du côté du produit des impôts.

D'autre part, dans un système fiscal où l'impôt sur le revenu à une position dominante avec une progressivité élevée, l'aggravation de l'inégalité dans la répartition des revenus augmentera, toutes

choses égales d'ailleurs, plus que proportionnellement la capacité contributive.

Quels sont les effets de la croissance économique en Turquie sur les rendements fiscaux et sur la capacité contributive, eu égard à ces deux propositions ?

L'évolution des recettes fiscales, en pourcentage du produit national brut, ne révèle apparemment pas de corrélation avec l'évolution du produit national par habitant (voir le tableau 21).

TABLEAU 21.

<i>Années</i>	<i>Recettes fiscales</i> [*]	<i>Recettes fiscales en % du produit national brut</i>	<i>Indice du produit brut par habitant (aux prix constants)</i>
1938	244	13,8 %	98
1948	1137	12,5 %	100
1949	1196	15,4 %	87
1950	1256	13,4 %	99
1951	1291	11,6 %	111
1952	1608	12,4 %	117
1953	1892	12,4 %	126
1954	2132	13,7 %	112
1955	2523	13,4 %	120
1956	2871	12,6 %	122

[*] En millions de livres turques aux prix courants.
Les recettes nettes des monopoles d'Etat incluses.

L'augmentation du produit national par tête d'habitant n'a pas causé une augmentation plus que proportionnel du rendement des impôts. Même dans la période où notre postulat «à pression fiscale constante» est rempli, (la période de 1951 - 1956) cette régie n'est pas confirmée par les faits. L'augmentation des rendements fiscaux en % du produit national de 1951 à 1953 peut être attribuée, en partie, à une meilleure application de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés.

Nous constatons, par contre, que les années de diminution du produit national par tête d'habitant sont précisément les années où

le rendement des impôts atteint les plus hauts pourcentages (en 1949 et en 1954).

Donc, contrairement à ce que nous avons avancé, le développement économique en Turquie diminue le rendement des impôts en pourcentage du produit national, au lieu de l'augmenter. Il y a trois raisons à cela.

Premièrement, le secteur agricole, qui est le facteur le plus important des fluctuations annuelles du produit national, se trouve, comme nous l'avons déjà souligné, entièrement exonéré de l'impôt sur le revenu. Ainsi dans les années de bonnes récoltes, la part des revenus non taxés s'élève considérablement dans le produit national. Il est naturel par conséquent que la pression fiscale tende à baisser ou à se stabiliser tant que l'augmentation du produit national dans le secteur agricole est plus forte que celle des autres secteurs.

Deuxièmement, et contrairement à notre postulat, les impôts progressifs (l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les successions et donations), n'ont pas une position dominante dans l'ensemble du système fiscal. L'impôt sur le revenu ne représente que 25% environ de l'ensemble des recettes fiscales. Par contre, les impôts indirects rapportent plus des deux tiers du total des recettes fiscales et confèrent un caractère régressif à l'ensemble du système fiscal. De ce fait, dans les années où le produit national augmente, la charge fiscale sur les revenus supplémentaires va en diminuant, à cause, en partie, de la régressivité des impôts indirects.

Enfin troisièmement la progressivité de l'impôt sur le revenu est assez modérée pour pouvoir compenser, à elle seule, l'influence de ces deux facteurs.

Ces raisons expliquent l'influence, paradoxale à premier abord, du développement économique sur le rendement des impôts en pourcentage du produit national. Mais le développement économique de courte période permet, s'il déclenche le processus de croissance économique de longue période, de modifier la pression fiscale par tranche de revenu. Ainsi peut-on espérer qu'en Turquie la croissance économique permettra d'augmenter dans l'avenir la part des impôts directs progressifs dans le système fiscal et de rendre moins régressif l'ensemble des impôts indirects. Le rendement des impôts suivra

alors avec une élasticité accrue (supérieure à l'unité) les mouvements du produit national.

Quelle est l'évolution du rendement des impôts en fonction des changements produits dans la répartition du revenu national? Comme nous ne possédons pas de statistiques utilisables à cet effet, la réponse à cette question est beaucoup plus difficile à formuler.

Pour qu'une aggravation de l'inégalité dans la redistribution des revenus, toutes choses égales d'ailleurs, augmente le rendement global des impôts, il faut qu'un impôt sur le revenu fortement progressif domine l'ensemble de la fiscalité. Or, en Turquie, comme nous l'avons déjà vu, ce n'est pas le cas. Il y a beaucoup de raisons pour supposer que, depuis 1948, la courbe de répartition du revenu s'est déplacée dans le sens de l'inégalité. Les progrès réalisés dans l'industrie, les possibilités toujours plus grandes d'obtenir des profits importants dans le secteur du commerce, la stabilité relative des traitements et salaires face à la hausse des prix (accélérée depuis 1956) et, enfin, la mécanisation agricole qui a rapidement augmenté le revenu des grands propriétaires terriens, sont autant de raisons qui pourraient le faire penser. Mais, en Turquie, comme nous l'avons déjà signalé, l'impôt sur le revenu n'a pas une importance prépondérante dans l'ensemble des impôts. Il n'est pas appliqué au secteur agricole et sa progressivité reste relativement modérée. Il n'est donc pas possible d'affirmer qu'en Turquie l'aggravation de l'inégalité des revenus puisse causer, à elle seule, une augmentation sensible dans le produit des impôts.

6. La pression fiscale par secteurs :

La répartition par secteurs de la charge fiscale est très inégale en Turquie. Si l'on ne prend pas en considération les effets du très complexe mécanisme de répercussion, on peut établir, sans toutefois beaucoup de précision, de la façon suivante la pression fiscale que subissent les différents secteurs d'activité.

TABLEAU 22.

Impôts directs en % du produit brut du secteur

<i>Secteurs</i>	<i>%</i>
Agriculture	1,78
Industrie (bâtiment inclus)	4,76
Commerce	7,92
Transport	2,24
Services	12,05
Revenus immobiliers	8,2

SOURCE : Les données concernant les impôts directs par secteurs sont empruntés à Nazif Oker: Türkiye'de Vergi Yüğü, (Maliye Tetkik Kurulu, Ankara).

On remarquera sur ce tableau que la pression des impôts directs pèse surtout sur les services. C'est en particulier l'imposition des traitements du secteur d'Etat qui élève le pourcentage pour l'ensemble du secteur. L'agriculture ne subit comme impôt direct qu'un impôt sur le cheptel, un impôt foncier et différentes contributions des villages.

Au cours des dernières années, c'est justement dans le secteur agricole que la capacité contributive s'est développée le plus rapidement. Deux causes sont à l'origine de cette évolution.

Premièrement, le produit national par tête de la population active a rapidement augmenté dans le secteur agricole. La mécanisation agricole et l'industrialisation ont accéléré le rythme de l'exode rural et de l'urbanisation. Ainsi, la population active dans l'agriculture est passée de 84,1% en 1950 à 76,8% en 1955. L'augmentation du produit national agricole accompagnée d'une diminution de l'effectif a causé une élévation substantielle du revenu par tête d'habitant. Le produit brut par tête d'habitant est passé de 266 livres turques en 1950 à 326 livres turques en 1955 aux prix de 1948. Alors que dans l'ensemble des autres secteurs le produit par tête a accusé une diminution (1732 L.T. en 1950, 1519 L.T. en 1955 aux prix de 1948).

Deuxièmement, la répartition du revenu dans le secteur agricole est très inégale. Cette inégalité s'est encore aggravée au cours des dernières années. Par conséquent, il se trouve dans le secteur agricole des exploitants qui réalisent de très gros revenus dont la

soumission à l'impôt sur le revenu est susceptible d'assurer un rendement élevé. Les différents calculs effectués montrent que ce rendement sera au-dessus de 200 millions de livres turques, soit le quart du rendement actuel de l'impôt sur le revenu, même si l'on n'impose que les revenus monétaires annuels supérieurs à 7.000 L.T. (L'exonération que reconnaît actuellement l'impôt turc sur le revenu est de 1620 livres turques pour les contribuables mariés et ayant deux enfants).

Cette réforme est extrêmement souhaitable. Elle s'impose par la force des choses. Actuellement il n'y a pratiquement pas d'autres possibilités d'augmenter le rendement des impôts. Les traitements et les salaires subissent déjà un poids fiscal extrêmement lourd. Une imposition plus forte de l'industrie porterait atteinte au processus d'industrialisation qui est le but avoué des pouvoirs publics.

Le drainage des gros revenus dans le secteur agricole par voie d'impôt, peut assurer au gouvernement les fonds nécessaires pour les dépenses de développement. Comme les riches exploitants agricoles ont une très forte tendance aux dépenses de consommation somptuaire, il sera ainsi possible de réduire la propension globale à consommer et d'assurer une accumulation accélérée de capital qui est le problème majeur des économies sous-développées.

7. L'emprunt et les procédés monétaires :

L'emprunt est, en principe, un procédé exceptionnel de recettes publiques. Pourtant il a été en Turquie, une source assez régulière dans le financement des programmes de développement économique.

Dans la période de 1950 - 1957, c'est surtout les entreprises économiques d'Etat qui ont recouru à l'emprunt, sous la garantie du Trésor, pour financer leurs programmes d'investissements (voir le tableau 23). Le marché des capitaux n'étant pas de caractère à assurer le placement régulier des emprunts d'Etat, il a souvent été nécessaire de recourir à des procédés monétaires, de faire appel aux avances de la Banque Centrale. La méthode de financement par émission monétaire et les facilités de crédit accordées aux secteurs agricole, industriel et commercial ont commencé à exercer à partir de 1954, des pressions inflationnistes sur l'ensemble de l'économie. La hausse des prix s'est accélérée à partir de 1956 (voir tableau 25).

Les dettes publiques extérieures ont exercé une influence très importante dans l'exécution des programmes de développement (voir tableau 24).

TABLEAU 23.

Evolution des dettes publiques intérieures
(en millions de Ltqs.)

Années	Budget général	Dettes flottantes		Autres	Dettes consolidées	Total général[*]
		Budget annexes	Entreprises d'Etat			
1948	263	206	334	—	784	1.588
1949	253	244	267	—	683	1.446
1950	310	349	364	3	764	1.790
1951	370	407	495	5	733	2.010
1952	208	297	685	122	760	2.073
1953	251	104	1.102	125	724	2.306
1954	353	108	1.024	119	815	2.420
1955	282	198	973	116	985	2.555
1956	272	290	978	116	1.037	2.694
1957	388	307	1.322	116	1.112	2.245

TABLEAU 24.

Evolution des dettes publiques extérieures
(en millions de Ltqs.)

Années	Dettes flottantes	Dettes consolidées	Total
1948	70	782	851
1949	91	612	703
1950	84	691	775
1951	73	677	750
1952	56	767	823
1953	128	626	754
1954	164	688	852
1955	202	767	968
1956	309	867	1.176
1957	266	939	1.205

TABLEAU 25.
Indices des prix.

<i>Années</i>	<i>Indices du coût de la vie (Istanbul)</i>	<i>Indices des prix de gros</i>
1938	29	21
1948	100	100
1949	110	108
1950	104	97
1951	103	103
1952	109	104
1953	113	107
1954	123	118
1955	134	127
1956	153	148
1957	171	175

III — L'EVOLUTION DES DEPENSES PUBLIQUES ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les dépenses publiques accusent un «trend» ascendant qui est, à la longue, plus rapide que celui de l'augmentation du revenu national. Toutefois ce pourcentage diminue dans les années de bonnes récoltes et augmente dans les années de mauvaises récoltes.

L'irrégularité de l'augmentation du produit national face à une augmentation assez constante des dépenses publiques est la cause évidente des variations du pourcentage.

TABLEAU 26.
Evolution des dépenses publiques et du P.N.B.

<i>Années</i>	<i>Dépenses publiques</i>	<i>Produit national brut</i>	<i>Dépenses publiques en % du P.N.B.</i>
1948	1.319	9.153	14,4
1949	1.442	8.298	17,4
1950	1.552	9.370	16,4
1951	1.641	11.154	14,7
1952	1.812	12.965	14,—
1953	2.192	15.298	14,3
1954	2.355	15.484	15,3
1955	3.034	18.898	16,—
1956	3.445	22.634	15,2

A prix fixes le montant des dépenses publiques par tête d'habitant a plus que triplé depuis 1929. On peut prévoir que dans l'avenir cette augmentation suivra son cours et le développement économique ne peut que le renforcer.

L'enrichissement du pays ne peut qu'augmenter les dépenses d'Etat pour les services sociaux, éducatifs et sanitaires, qui restent encore assez modestes si on les compare à ceux des pays plus évolués.

TABLEAU 27.

L'augmentation de la population et des dépenses publiques

<i>Années</i>	<i>Dépenses publiques [*] 1.000 L.T.</i>	<i>Dépenses publique par tête d'habitant, aux prix courants</i>	<i>Dépenses publiques par tête d'habitant aux prix de 1948</i>
1927	213.367	14,9	30,4
1935	223.748	13,8	45,5
1940	535.864	30,0	79,3
1945	1.018.854	52,6	54,3
1950	1.487.208	71,0	73,2
1955	2.940.727	122,0	96,0

[*] Parafiscalité exclue.

Le tableau 28 montre l'évolution des dépenses publiques par principaux secteurs d'activité, en chiffres absolus et en pourcentages.

Les dépenses de développement économique sont celles qui ont augmenté le plus rapidement. Leur pourcentage dans le total des dépenses budgétaires est passé de 16 % à 33 %. C'est parce que l'Etat s'emploie de plus en plus à établir l'équipement de base du pays. Par contre les dépenses militaires ont une tendance à baisser. Mais il faut prendre en considération les dépenses d'infrastructure effectuées dans le cadre du pacte atlantique et financées surtout par les Etats-Unis.

TABLEAU 28.

Dépenses budgétaires par secteurs d'activité [*]

(Dépenses courantes et investissements, en millions de livres aux prix courants)

	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960[**]
Santé publique	48	52	61	68	86	117	128	151	164	195	198	268	368
Éducation nationale	143	204	197	209	224	269	314	430	501	588	642	746	1.117
Sécurité sociale	88	95	132	148	156	174	176	202	235	248	263	341	415
Développement éco- nomique	210	253	321	350	413	655	588	867	993	1.317	1.542	2.092	2.737
Défense nationale ...	441	536	520	530	542	635	664	805	873	1.054	1.079	1.339	1.462
Service des dettes publiques	131	84	98	105	115	126	126	131	138	157	264	186	271
Administration	253	218	223	231	276	316	359	448	541	586	638	1.261	1.252
	1.319	1.442	1.552	1.711	1.812	2.192	2.355	3.034	3.445	4.145	4.626	4.232	7.621
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Santé publique	3,6	3,6	3,9	4,2	4,7	5,3	5,4	—,5	4,8	4,7	4,3	4,4	4,4
Éducation nationale	10,5	14,2	12,7	12,8	12,4	12,4	13,3	14,2	14,6	14,2	13,9	11,9	11,9
Sécurité sociale	6,6	6,6	8,6	9,—	8,6	7,9	6,7	6,6	6,8	6,—	5,7	5,5	5,5
Développement éco- nomique	16,—	17,6	20,7	21,4	22,8	25,2	25,—	28,6	29,5	31,6	33,2	33,5	33,5
Défense nationale ...	33,8	37,1	33,4	32,1	30,—	29,—	28,2	26,6	25,4	25,6	23,4	21,5	21,5
Service des dettes publiques	9,3	5,3	6,3	6,4	6,3	5,8	5,3	4,3	4,—	3,8	5,7	3,0	3,0
Administration	19,6	15,1	14,4	14,—	15,2	14,4	15,3	14,7	15,1	14,1	13,8	20,0	20,0
	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—

[*] Budgets annexes inclus. [**] Crédits votés.

La diminution en pourcentage des dépenses d'administration (voir l'avant-dernière ligne du tableau 28) est due principalement à la stabilité relative des traitements face à la hausse des prix.

C'est en partie pour la même raison que, depuis 1950, la part de la consommation publique a fléchi dans les ressources nationales. Par contre la part des investissements dans l'emploi de ces ressources s'est élevée. L'augmentation des investissements publics est la cause principale de cette tendance (voir tableau 29).

Le tableau 30 montre l'évolution des dépenses d'investissement par secteurs d'activité. Ces dépenses ont plus que quintuplé dans la période de 1950 - 1958. La plus grande part est occupée par les dépenses d'investissement en vue du développement économique. La composition et l'évolution de ces dernières dépenses peuvent être suivies sur le tableau 31.

Ces dépenses sont effectuées surtout pour doter le pays d'un équipement de base et pour améliorer ce qui existe déjà. Les dépenses du réseau de transports occupent la plus grande part (51,7% en 1958). Les dépenses d'investissements effectuées dans l'agriculture viennent ensuite. Ces deux catégories de dépenses bénéficient avant tout au secteur agricole.

TABLEAU 29.

Emploi des ressources nationales

<i>Années</i>	<i>Ressources totales[*]</i>	<i>Consom- mation privée %</i>	<i>Consom- mation publique %</i>	<i>Investis- sment %</i>	<i>Total</i>
1950	10.845	76,5	14,0	9,5	100
1951	12.512	77,8	12,1	10,1	100
1952	14.851	76,9	10,8	12,3	100
1953	17.264	77,2	10,4	12,4	100
1954	17.613	74,6	11,2	14,2	100
1955	21.471	75,5	10,4	14,1	100
1956	25.345	76,3	10,2	13,5	100

[*] Produit national brut plus importations nettes des exportations.

TABLEAU 30.

Dépenses d'investissements par secteur d'activité
(Budget général et budgets annexes, en millions de Ltgs.)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960[*]
Santé	3,9	6,1	12,0	26,1	24,4	20,3	13,8	24,2	18,2	24,9	38,7
Education	11,2	20,2	25,3	42,1	53,0	72,5	75,9	104,2	110,6	127,9	231,4
Développement économique	221,5	256,7	316,5	443,8	473,1	708,7	799,1	1066,1	1804,0	1727,2	2305,6
Défense	21,0	22,1	19,1	45,4	42,8	75,5	63,1	68,1	90,9	01,7	98,7
Administration générale	3,1	5,0	2,1	3,6	1,6	2,0	3,5	10,4	12,5	40,5	69,4
<i>Total</i>	<i>260,9</i>	<i>310,2</i>	<i>375,1</i>	<i>561,2</i>	<i>595,1</i>	<i>877,3</i>	<i>955,2</i>	<i>1273,2</i>	<i>1536,4</i>	<i>2012,3</i>	<i>2738,9</i>
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Santé	1,2	2,—	3,2	4,6	4,—	2,3	1,3	1,5	1,2	1,2	1,2
Education	4,8	6,5	6,1	4,5	3,7	3,2	7,8	8,2	7,2	6,3	6,3
Développement économique	85,—	83,—	85,—	79,—	80,—	81,—	84,—	84,—	86,—	86,0	86,0
Défense	8,4	7,1	5,1	8,3	7,1	8,3	6,6	5,3	5,8	4,5	4,5
Administration générale	1,1	1,4	0,6	0,6	0,2	0,2	0,3	0,7	0,8	2,0	2,0
	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—

[*] Estimations budgétaires.

On voit que dans la politique de dépenses aussi bien que dans celle des recettes, l'agriculture a le plus bénéficié des faveurs du gouvernement. Il faut y ajouter la politique de prix agricoles élevés, que l'Office des produits agricoles a pratiquée, conformément aux directives du gouvernement. A l'inverse, nous constatons sur le même tableau que les dépenses d'équipement effectuées en faveur de l'industrie, des mines et de l'équipement énergétique ont marqué une chute depuis 1950.

TABLEAU 32.

<i>Années</i>	<i>Indices de la production agricole</i>	<i>Indices de la superficie des terres cultivées</i>	<i>Indices des rendements agricoles</i>
1938	87,3	—,—	95,—
1948	100,—	100,—	100,—
1949	78,—	94,—	65,—
1950	97,—	104,—	84,—
1951	117,4	112,—	108,—
1952	124,9	124,—	110,—
1953	137,0	137,—	115,—
1954	109,1	139,—	76,—
1955	124,5	148,—	96,—
1956	131,3	153,—	94,—

Mais le secteur agricole ne semble pas avoir amélioré sa productivité après tant de dépenses d'investissements. Le tableau 32 montre que l'augmentation du produit national agricole est principalement due à l'extension des superficies cultivées. Les indices de rendement agricole moyen sont restés à peu près les mêmes qu'avant-guerre. Les dépenses d'équipement agricole, les facilités de mécanisation ne pourront pas relever la productivité tant qu'elles ne seront pas accompagnées d'une politique d'éducation portant sur la pratique des techniques modernes de production. Il faudra désormais attacher une plus grande importance aux investissements d'éducation technique dans le secteur agricole.

IV — CONCLUSION

Quel est l'enseignement que l'on peut tirer de l'évolution des recettes et des dépenses publiques parallèlement au développement économique en Turquie ?

On ne peut pas prétendre que la fiscalité turque soit exclusivement conçue de façon à favoriser la croissance économique. Par contre, certains traits et proportions de sa structure changent en fonction du processus de développement économique.

Il est certain que le développement de l'industrie et des autres secteurs a beaucoup contribué à la réussite de la réforme qui a introduit l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés. Mais le rendement des impôts ne réagit pas, avec une élasticité supérieure à l'unité, aux mouvements du revenu national. Tant que les revenus agricoles resteront exonérés de l'impôt sur le revenu (ou de tout autre impôt progressif) ce manque d'élasticité restera une des plus importantes caractéristiques de la fiscalité turque.

Malgré la réforme fiscale, les impôts indirects occupent encore une place prépondérante dans la composition des ressources fiscales. Il est vrai que dans le cadre d'une économie sous-développée, il n'est pas facile de réaliser un pourcentage élevé d'investissements, si l'on ne comprime pas, par le moyen des impôts indirects, les dépenses de consommation. Mais il faut rendre cette restriction au moins proportionnelle aux revenus et essayer de supprimer, le développement économique aidant, son caractère régressif.

Les dépenses publiques poursuivent leur mouvement ascendant parallèlement au développement économique. On peut même prévoir que dans l'avenir elles occuperont une place encore plus grande dans la composition du produit national. C'est parce que la croissance économique élève, à une cadence accélérée, la capacité contributive et rend ainsi possible de consacrer une plus grande part du produit national brut aux dépenses d'Etat.

Celles-ci sont appelées d'ailleurs à une augmentation rapide, dans les pays sous-développés, pour assurer une meilleure satisfaction des besoins sociaux d'éducation, de santé, de bien-être et de développement économique.

Le problème de la nécessité d'un plan national de développement économique, établissant, d'une part, la coordination des investissements et, d'autre part, la répartition rationnelle et juste des sacrifices qu'implique le financement de ce développement, donne lieu en Turquie à de vives discussions dans les milieux politiques. L'opinion en faveur d'un plan de développement gagne cependant du terrain.